



Dix questions à...

## Bertrand Catherine

**Assistant de conservation, Bertrand Catherine, non voyant, s'occupe d'un service peu connu à la Médiathèque de l'Agglomération troyenne.**

**La Vie en Champagne : Pouvez-vous, en quelques mots, présenter votre parcours ?**

**Bertrand Catherine :** Après une maîtrise en informatique et réseaux et un DEUG de droit, j'ai passé une année à Barcelone à la FCMC (fondation Manuel Caragol, informatique pour aveugles) puis une année à la bibliothèque francophone multimédia de Limoges auprès du service informatique.

**LVEC : Comment êtes-vous arrivé à Troyes et avec quel profil de poste avez-vous été recruté ?**

**B.C. :** J'ai été recruté comme contractuel par la Médiathèque en 2006, puis titularisé en 2008 en tant qu'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Le directeur de l'époque, Thierry Delcourt, voulait développer un service pour les non-voyants. Les outils de lecture adaptés, les livres audio et le fonds en braille demeuraient peu exploités. Mon rôle a été de les mettre en valeur et de développer des services connexes : ateliers de type ECM (espace culture multimédia) avec des outils comme la voix de synthèse qui permet de naviguer sur Internet uniquement par retour vocal ; mise à disposition de divers types d'outils : télé-agrandisseur, machine à lire (scanner avec reconnaissance optique de caractères et synthétiseur vocal) ; accès aux services en ligne par téléchargement de livres en format audio ou texte ; transcription en braille de documents imprimés ou électroniques.

**LVEC : Vos missions ont-elles évolué depuis votre arrivée ?**

**B.C. :** Depuis 2008, mon poste de travail a en effet évolué. Outre l'animation de l'espace « déficients visuels », aujourd'hui j'achète et je traite des collections avec mes collègues de la salle « sciences et société ». Je participe aussi au travail de service public : orientation des lecteurs, prêt-retour. Pour cela j'ai, entre autres, mis en place une signalétique appropriée en braille.

**LVEC : Qu'est-ce qui a posé le plus de problèmes pour l'adaptation de votre poste de travail ?**

**B.C. :** Cette question peut être formulée autrement : jusqu'où puis-je être autonome au sein de la Médiathèque ?

En dehors du service que je viens de décrire, les profils de postes ne sont pas toujours adaptés ou adaptables à une situation comme la mienne.

La signalétique, les supports physiques des collections, le SIGB (système intégré de gestion de bibliothèque) n'ont bien sûr pas été pensés pour un usage par une personne non-voyante. Par exemple, localiser et reconnaître un code barre avec une douchette sur n'importe quel support (livres, CD, coffret DVD-Rom...) me paraissait le problème majeur pour faire du prêt-retour. La compréhension des lecteurs et l'aide de mes collègues m'ont permis de surmonter ces difficultés.

Grâce à des marquages personnels et à des repères tels que le format des documents, je peux répartir les retours sur les chariots de rangement. J'utilise le plus souvent le SIGB avec une synthèse vocale, même si l'ergonomie du système n'est pas complètement adaptée à une interface non visuelle. Enfin, sur le site web d'Electre (base de référence des professionnels du livre), le plus difficile est la consultation et la gestion des paniers.

**LVEC : Comment se sert-on d'un ordinateur quand le progiciel n'a pas été conçu pour une personne non-voyante ?**

**B.C. :** Question qui fâche... L'usage quotidien d'un ordinateur par une personne aveugle est chose courante aujourd'hui en France.

Pour écrire ou donner des instructions à la machine, l'utilisateur se sert du clavier standard qu'il connaît par cœur. La lecture des informations est possible grâce à un logiciel dit de revue d'écran. Tout ce qui peut être ramené à du texte est transmis au lecteur non-voyant par une synthèse vocale (qui convertit le texte en son) et le cas échéant par un terminal braille qui donne à lire la sortie écran sous forme tactile. Pour imaginer ce qu'est la lecture avec un tel périphérique de sortie, il faut se représenter un écran d'une ligne de 40 caractères de longueur le plus souvent. Pour ma part, je combine les deux modes de lecture (vocale et braille). Donc, en théorie, l'utilisateur qui ne peut pas se servir d'un écran faute de vision suffisante a tout de même accès à l'informatique tant que les données peuvent être ramenées à du texte. En théorie seulement. Bien souvent l'accessibilité est limitée ou même nulle faute de compatibilité des applications de travail avec la revue d'écran. Si le logiciel de suivi d'écran ne comprend pas ce qu'indique l'interface de travail, la structure logique des données est perdue, et c'est à l'utilisateur de s'y retrouver